

AURIOL

Futur parc de la Sainte-Baume une réunion pour rassurer

L'association Forum citoyen a organisé dans la salle des fêtes une réunion publique d'information autour du futur Parc national régional (PNR) de la Sainte-Baume. Plusieurs fois ébauché et abandonné au cours des dernières décennies, le projet est aujourd'hui sur le point d'aboutir.

En présence du maire, Danièle Garcia, de la conseillère municipale en charge du patrimoine, Bernadette Mouren, et d'Alain Goléa, membre de l'association Forum citoyen, Jean-Marc Thenoux, président du Conseil de développement, a expliqué, à l'aide d'une vidéo et d'un diaporama, les enjeux de la création de ce PNR et ses impacts sur la vie des 29 com-

"Un parc naturel n'est pas une réserve, il ne porte pas atteinte à la vie privée..."

munes des Bouches-du-Rhône et du Var impliquées.

Il a d'abord tenu à rassurer les nombreux habitants venus s'informer : la création de ce parc n'en fait "pas un espace clos, mis sous cloche", ce n'est pas une réserve, "il ne porte pas atteinte à la vie privée, ni aux activités culturelles, économiques, touristiques, agricoles, artistiques ou sociales", ont affirmé les intervenants. La devise des PNR est d'ailleurs "Une autre vie s'invente ici".

Alors, pourquoi ce parc ? Parce que le massif de la Sainte-Baume présente un environnement exceptionnel qui doit être préservé et développé, c'est un territoire remarquable, mais fragile, avec une biodiversité



L'association Forum citoyen a organisé une réunion publique d'information sur le Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

/ PHOTO E.P.

très riche, une forêt "relictuelle" datant de la dernière glaciation, un patrimoine géologique, et cinq bassins versants principaux qui en font le château d'eau de la basse Provence. Les villes et villages inclus dans ce périmètre présentent un caractère homogène, partageant la même culture, les mêmes traditions.

Depuis 2009, début de l'élaboration de ce PNR, de nombreuses réunions ont eu lieu, des commissions ont été créées, toujours basées sur la concertation entre les communes, le Département, la Région, les associations et les particuliers, pour aboutir à la création d'une charte fixant des ambitions pour 15 ans : il s'agit

d'inscrire le paysage au cœur du projet, de préserver le caractère du massif, ses abords routiers, son identité architecturale, de valoriser ses ressources, ses richesses économiques et culturelles, de renforcer le faire et le vivre ensemble.

Aujourd'hui, cette charte ayant été, après quelques aménagements, validée par un arrêté du Premier ministre, l'enquête publique est en cours jusqu'au 16 décembre, afin que chaque citoyen concerné puisse émettre remarques et suggestions qui pourront éventuellement entraîner de nouvelles modifications de la charte.

Début 2017, les collectivités territoriales devront à leur tour se prononcer et voter pour la

création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Il devrait être validé fin 2017.

Cette charte ne sera pas contraignante, elle ne donnera pas lieu à des sanctions, mais fera l'objet de sensibilisation, de concertation et de dialogue auprès du public. Les maires garderont leur pouvoir décisionnaire, et une réglementation quant aux panneaux publicitaires et aux loisirs motorisés sera généralisée sur le territoire.

La parole a ensuite été donnée au public, qui a demandé quelques précisions sur les points évoqués et soumis des questions pouvant les impacter individuellement.

Élisabeth PERCHE